

Contrer les effets des inégalités, pas seulement ceux de la pandémie

Mémoire de la Fondation Lucie et André Chagnon déposé
à l'occasion de la consultation du ministre de l'Éducation
du Québec sur les effets pédagogiques et psychosociaux
engendrés par la pandémie et sur les façons de les
contrer

Déposé le 9 avril 2021



**Fondation Lucie
et André Chagnon**

Introduction et résumé

La pandémie a ébranlé la vie des enfants et des jeunes, des parents, du personnel de l'éducation ainsi que des organismes qui œuvrent dans les milieux où les jeunes grandissent, apprennent et socialisent. Nous avons toutes et tous eu à nous adapter, à relever de nouveaux défis et à envisager de nouvelles façons de faire. Si les acteurs engagés dans le développement de la jeunesse québécoise ont appris de la dernière année, ils ne se contenteront pas de panser les effets de cette crise. Ils en profiteront pour aborder les enjeux plus profonds qu'elle a révélés au sein de notre système d'éducation et de notre société.

Les inégalités sous toutes leurs formes ont été mises au jour et accentuées. Certains jeunes, bénéficiant d'un filet de soutien solide, en ressortiront moins affectés que d'autres qui en subiront les effets encore longtemps. Dans un tel contexte, « **contrer les effets de la pandémie** » implique de réagir **ponctuellement et rapidement aux effets immédiats de la pandémie, mais pourquoi ne pas saisir cette occasion pour convenir ensemble des moyens de réduire les inégalités de façon plus structurante et durable ?**

Reconnaissant que des groupes détenant l'expertise en pédagogie aborderont la question cruciale de la situation du personnel et des besoins d'accompagnement dans les pratiques, nos **trois recommandations** complémentaires sont les suivantes :

1. Dès maintenant et à long terme, consulter, impliquer et **soutenir** à leur pleine valeur **les organismes communautaires** qui œuvrent auprès des jeunes, des parents et des familles.
2. **Miser sur le maillage local de** tous les acteurs et organismes impliqués pour que **l'ensemble des milieux de vie** soit favorable au développement global et au bien-être de tous les jeunes, de la petite enfance à l'âge adulte.
3. **Aborder** explicitement **les enjeux liés aux inégalités** présentes au sein même de notre système d'éducation.

À propos de la Fondation Lucie et André Chagnon

Entièrement dédiée au Québec, la [Fondation Chagnon](#) a pour mission de contribuer à la **prévention de la pauvreté en misant sur le développement du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec**. Nous souhaitons que le Québec soit une **société solidaire, juste et inclusive** qui permette à chaque enfant, chaque famille de se réaliser et d'y participer pleinement. Plutôt que de soutenir financièrement des services s'adressant directement à la population, **notre organisation joue un rôle distinct et complémentaire à celui du Gouvernement**. Pour mener à bien sa mission et **contribuer à la réduction des inégalités**, elle **soutient à long terme** le développement de la capacité d'agir d'organismes et de regroupements qui travaillent ensemble, et de façon durable, sur des conditions favorables au développement du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec^{1 2 3}.

Consciente des besoins urgents liés à la Covid-19, notre organisation a mis en place des actions immédiates pour participer à l'élan de solidarité qui s'est manifesté à travers le Québec, tout en portant une attention particulière aux personnes plus vulnérables. Nous avons notamment créé un fonds d'urgence de 10 M \$. Nous avons aussi annoncé en septembre 2020 l'augmentation potentielle de nos dons de 150 M \$ au cours des cinq prochaines années (2021-2025). Nos dons pourraient donc passer de 350 M\$ initialement prévus à 500 M\$ au cours de cette période⁴.

Nos recommandations

1. Dès maintenant et à long terme, consulter, impliquer et **soutenir à leur pleine valeur les organismes communautaires** qui œuvrent auprès des jeunes, des parents et des familles.

Grâce à leur enracinement dans les collectivités, à leurs expertises, à leur capacité d'innovation, à leur proximité avec les jeunes, les parents et les familles ainsi qu'à la connaissance des enjeux qui les touchent, les organismes communautaires jouent un rôle prépondérant notamment auprès des plus vulnérables ou marginalisés. Ils travaillent déjà étroitement avec les écoles ainsi qu'avec les municipalités, ces dernières se voyant confiées de plus en plus de responsabilités en matière de développement social⁵.

Les personnes les plus affectées par la pandémie, autant sur le plan de la scolarité que de la santé mentale, sont celles vivant dans des conditions précaires et dans les milieux défavorisés. Or, les

¹ **En soutien à des territoires** : mobilisation et actions de regroupements de partenaires communautaires, scolaires, institutionnels, municipaux et privés dans 45 territoires défavorisés ou dans lesquels on retrouve de nombreuses familles défavorisées.

² **En soutien à des réseaux communautaires, associatifs et professionnels** dont : le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), la Coalition Interjeunes, le Mouvement Jeunes et santé mentale, le Mouvement L'école ensemble.

³ **En soutien à des ressources** dont : L'Observatoire des tout-petits, Naître et grandir (site web et magazine), l'Observatoire québécois des inégalités, ainsi que les enquêtes populationnelles dont l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) et l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM).

⁴ Voir <https://fondationchagnon.org/covid-19/>

⁵ Par exemple, un organisme peut très bien partager la perspective de familles en situation de vulnérabilité ou de jeunes aux parcours de vie différenciés sur des enjeux qui concernent plusieurs ministères : logement, sécurité alimentaire, revenu, intégration socioprofessionnelle, conditions de travail, taxation, transport, aménagement du territoire ou sécurité publique.

organismes communautaires et les milieux alternatifs de scolarisation⁶ ont une expertise et une portée établies dans ces milieux. Ils ont dû répondre à des besoins exponentiels durant la pandémie, alors que les écoles étaient débordées ou fermées sporadiquement. Sans ces organismes, la situation se serait aggravée de façon dramatique. La pandémie a aussi eu, par ailleurs, son lot d'impacts sur le bien-être des employés et des bénévoles de ce secteur (stress, surcharge de travail...). Favoriser l'implication immédiate et entière des organismes communautaires dans la mise en place et le maintien de mesures visant à contrer les effets de la pandémie à court terme est donc incontournable.

Afin de faciliter cette implication, nous réitérons auprès du ministère de l'Éducation plusieurs recommandations de notre mémoire déposé, en janvier 2020, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de la consultation en vue d'un nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire :

- Accorder une priorité au maintien de la **prépondérance du financement gouvernemental, pluriannuel, indexé et récurrent**, pour soutenir la mission des organismes communautaires ainsi que pour leur assurer des **conditions de travail adéquates**;
- Inviter les organismes communautaires à **participer activement et sans restriction aux décisions collectives** qui concernent les jeunes, les parents, les familles et les milieux;
- **Simplifier, avec cohérence, les processus de reddition de comptes** auxquels sont assujettis les organismes communautaires afin de leur éviter d'y consacrer trop de temps ou d'argent.
- **Consulter** les organismes communautaires dans l'élaboration ou l'actualisation de politiques et de programmes gouvernementaux, **en sollicitant leurs expertises** plurisectorielles dans une perspective intégrée.

2. Miser sur le maillage local de tous les acteurs et organismes impliqués pour que l'ensemble des milieux de vie soit favorable au développement global et au bien-être de tous les jeunes, de la petite enfance à l'âge adulte.

Nous comprenons qu'il y ait des besoins spécifiques et urgents sur les plans pédagogique et scolaire, et que, par conséquent, le milieu scolaire ait un rôle important à jouer. Néanmoins, le ministère de l'Éducation ou le milieu scolaire ne peuvent appréhender les effets de la pandémie, dont ceux à caractère psychosocial, sans considérer les acteurs des autres milieux de vie des jeunes. Cela est aussi vrai en période de pandémie qu'en périodes dites plus « normales ». De plus, il est intéressant de constater que **les milieux qui ont répondu avec le plus d'agilité à la crise sont ceux qui bénéficiaient d'un fort maillage avant la pandémie. Il s'agit d'une condition de développement et de résilience majeure des milieux et des territoires.**

Nous invitons donc le ministère à **encourager les milieux scolaires à s'impliquer activement dans les lieux de concertation multisectoriels au sein de leur territoire, autant pour assurer la continuité de services ou les transitions que pour prendre en compte la complexité des facteurs de développement, de réussite et de bien-être des jeunes.** Les municipalités, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notre organisation et d'autres bailleurs de fonds sont souvent présents en ces lieux de concertation. Dans l'intérêt premier des enfants et des jeunes, le ministère de l'Éducation et les instances scolaires auraient tout intérêt à y participer et à bénéficier de l'effet de levier que représente le travail collaboratif et multisectoriel. De plus, le palier local est celui qui permet d'adapter les mesures ministérielles à des réalités distinctes.

⁶ Notamment et incluant les organismes « jeunesse », « parents », « famille », d'insertion sociale et professionnelle, en alphabétisation et d'économie sociale.

3. **Aborder explicitement les enjeux liés aux inégalités** présentes au sein même de notre système d'éducation.

La Fondation figure parmi la quarantaine de signataires d'une lettre publiée dans *Le Devoir* le 20 juin 2020 et intitulée « Réduire les inégalités doit être un objectif collectif »⁷. La citation suivante résume l'esprit de notre recommandation :

« La crise socio-économique accompagnant la COVID-19 a amplifié des inégalités au Québec autant qu'elle les a mises en lumière. Tant les gouvernements que les acteurs de la société civile ont généralement réagi rapidement pour diminuer les conséquences vécues par les personnes les plus vulnérables.

Les besoins restent toutefois importants, en particulier pour les femmes, les personnes racisées et les Autochtones, les personnes moins nanties ou marginalisées, celles ayant un travail précaire, ainsi que les personnes âgées et les jeunes. Les conséquences de la crise ont d'ailleurs tendance à s'amplifier lorsque ces facteurs de vulnérabilité se superposent. Maintenant qu'un déconfinement progressif est engagé, il importe de se donner des objectifs clairs pour concrétiser à quoi ressemblera l'avenir que souhaite l'ensemble de la société.

Les inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie nuisent à l'économie, à la société et à la démocratie lorsqu'elles sont trop élevées. La crise les aurait amplifiées, au détriment des plus vulnérables. Il pourrait donc être pertinent de se donner comme objectif collectif de réduire ces écarts entre membres de notre société, **afin que tout le monde puisse bénéficier de la sortie de crise.** »

Alexandre Sirois, éditorialiste de *La Presse*, résumait ainsi les défis du système éducatif québécois : « Il y a d'abord [...] les inégalités. **Elles se creusent en raison de notre incapacité à brider ce qu'on décrit de plus en plus comme une école à trois vitesses** (le public, le privé, mais aussi le public à projets particuliers) »⁸.

Des inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie sont effectivement observables dans notre système d'éducation. Ces inégalités ont fait l'objet d'un mémoire du Conseil supérieur de l'éducation qui nous met en garde contre les mirages des mesures universelles comme des mesures décentralisées :

« La décentralisation favoriserait également l'essor d'une école communautaire, c'est-à-dire d'une école où les acteurs éducatifs associés à celle-ci participent à la définition et à la réalisation d'un projet d'éducation. Toutefois, ce phénomène favoriserait une différenciation des établissements et l'apparition d'un système d'éducation à plusieurs vitesses, ce qui contribuerait à maintenir ou à accentuer les inégalités sociales. » (p. 14) « À la suite de l'analyse des plus récentes données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), du *Trends in International Mathematics and Science Study* (TIMSS) et du *Progress in International Reading Literacy Study* (PIRLS), les chercheurs Hanushek et Woessmann (2014), qui pendant de nombreuses décennies étaient d'ardents promoteurs d'une autonomie des établissements scolaires, auraient récemment valorisé la contribution des instances intermédiaires en matière d'équité et de réussite scolaire »⁹. (p.15)

⁷ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/580684/reduire-les-inegalites-doit-etre-un-objectif-collectif>

⁸ Sirois, A. (La Presse+, 7 février 2021). *Au Québec, l'éducation mérite (encore) mieux.*

⁹ Conseil supérieur de l'éducation (2019). *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi no 40 : Huit recommandations pour une gouvernance scolaire au service de la réussite éducative*, Québec, Le Conseil, 44 p.

Le ministère de l'Éducation doit **assurer l'équité et l'égalité des chances entre les jeunes, entre les écoles, les types de programmes et les systèmes scolaires (privé et public), entre les milieux et les territoires**. En effet, il serait opportun d'aborder la question déjà soulevée en 2013 par un collectif de 19 acteurs de divers milieux lors de la 3^e édition des Grandes rencontres sur la persévérance scolaire : « **Quelles sont les conséquences sur la persévérance scolaire de la concurrence que se livrent les réseaux privé et public d'enseignement ainsi que la concurrence observée entre des établissements publics offrant des programmes particuliers pour attirer des clientèles, souvent les plus douées ?** »¹⁰.

Conclusion

La question des inégalités dans le système d'éducation est liée aux fondements et à la raison d'être de notre système d'éducation, soit notre engagement à offrir à tous les jeunes vivant au Québec un accès juste et inclusif à une éducation de qualité et à un avenir prometteur¹¹. Nous invitons le Gouvernement et notre société à y accorder autant d'attention que le traitement des effets immédiats de la pandémie.

¹⁰ Collectif d'auteurs (2013). [Poursuivons le mouvement pour la persévérance et la réussite scolaires au Québec](#). Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec.

¹¹ Lecture recommandée : l'article de Charles Pascal intitulé « [With Education's Future in Mind - Plotting a Post-Pandemic Course for Public Education](#) », dans la revue *Education Canada Magazine*, 17 mars 2021.